

Sujet : [INTERNET] Enquête d'utilité publique plates-formes logistiques Romorantin

De : Daniel Corbinus

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Date : 23/03/2023 22:30

Bonjour,

« Il aura fallu 5 jours aux habitants de Rouen pour obtenir une liste des produits entreposés dans l'usine Lubrizol.

5 jours à regarder, inquiets, un panache de fumée, à être en proie à des vertiges, nausées ou vomissements, à s'inquiéter pour leur propre santé ou celle de leurs enfants.

5 jours, enfin, à recevoir des messages très contradictoires des autorités, tiraillées entre la volonté de rassurer et la peur d'être accusées d'un manque flagrant de transparence.

L'association Attac a rendu publics des documents pointant une possible responsabilité de la préfecture dans l'ampleur de cet accident industriel, avec au moins trois arrêtés autorisant l'entreprise depuis 2018 à augmenter considérablement sa capacité de stockage de produits sensibles en modifiant sa réglementation incendie...

Côté pollution, les non-Rouennais ne sont pas en reste, car une étude de grande ampleur nous confirme qu'on retrouve des bisphénols chez 100 % des français, substances dont la justice européenne vient de confirmer qu'ils étaient bien des perturbateurs endocriniens, et ce malgré les manœuvres dilatoires du lobby des matières plastiques»

Dans ce contexte d'imprégnation toxique tous azimuts, je préconise avec force de ne pas confier avec autant de légèreté, une partie du patrimoine foncier de notre Sologne, à des sociétés logistiques aussi peu vertueuses dans la présentation et la teneur même de leurs projets et des émanations éventuelles des matières stockées, en cas d'incendie.

De plus, des centaines de camions sillonnant nos routes de Sologne en traversant nos villages, ne correspondent en rien avec la douceur de vivre choisie par ses habitants, et viendraient bouleverser des choix de vie faits bien en amont de ces décisions.

Les conclusions de la catastrophe Rouennaise et son retour d'expérience feront foi dans l'histoire du code de l'environnement, n'en doutons-pas !!!

Un des points sur lesquels l'Europe s'est entendue, c'est le Principe de

précaution, respectons-le, sous peine de poursuites judiciaires coûteuses et interminables ! Pour rappel...

Article L110-1I. - Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation.

Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage.

Les processus biologiques, les sols et la géodiversité concourent à la constitution de ce patrimoine.

On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie.

Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants.

II. - Leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Elles s'inspirent, dans le cadre des lois qui en définissent la portée, des principes suivants :

1° Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût

...

D'autre part, gardons bien à l'esprit, qu'octroyer un droit d'exploitation sur des hectares pour une activité classifiée « logistique », obèrerait pour longtemps des opportunités plus écologiques dans les périmètres environnants !

Je considère ce projet contraire à l'héritage écologique, responsable, que nous souhaitons tous je l'espère, léguer à nos enfants et plus largement aux générations futures.